

Caromb, le 18 décembre 2009

Madame ou Monsieur  
Président de l'association :

Affaire suivie par : Xavier ROBERT  
tél. : 04 90 62 88 32

**OBJET** : Procédure de demande de subvention (exercice 2010)

Madame, Monsieur le Président,

Dans la continuité de la procédure relancée en 2009, j'ai l'honneur de vous rappeler ou de vous informer des modalités d'une éventuelle demande de subvention de fonctionnement annuelle octroyée par le Conseil Municipal au profit de votre association.

Afin de permettre l'examen et le vote de cette éventuelle subvention au cours du premier trimestre 2010, vraisemblablement au cours du mois de mars dans la séance du Conseil Municipal qui verra l'adoption du budget de la commune, vous veillerez à retirer, auprès de l'accueil de la mairie ou de télécharger sur le site internet de la commune ([www.ville-caromb.fr](http://www.ville-caromb.fr)), à compter du 21 décembre 2009, un dossier de demande de subvention. Il vous appartiendra de nous retourner ce dossier dûment rempli et **sans omettre les pièces obligatoires** rappelées en fin de dossier et en respectant le délai de rigueur (**5 février 2010**).

Je vous rappelle que cette procédure est une obligation légale pour pouvoir prétendre à l'octroi de financements publics.

Nous resterons bien entendu à votre disposition si vous rencontrez des difficultés majeures dans la constitution du dit dossier.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général des Services

Xavier ROBERT